

Je voudrais parler cependant des critiques formulées contre certains d'entre nous qui devons assumer des responsabilités au sujet de certaines procédures adoptées.

• (5.00 p.m.)

Je ne veux pas traiter de méthodes employées pour découvrir les infractions à la loi. L'une des questions qui doivent être examinées est celle concernant les tables d'écoute, l'écoute téléphonique, s'il est vrai qu'on a recouru à ce procédé. J'ai lu dans les journaux que la Gendarmerie royale canadienne avait dissimulé un appareil photographique sous quelques ampoules et qu'elle en avait tiré des photos, dont je n'ai jamais entendu parler. J'affirme que si tout cela est vrai, il y a lieu d'examiner la chose et d'y mettre fin.

L'hon. M. Cardin: En quelle année était-ce?

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce que le député tente d'insinuer maintenant?

L'hon. M. Cardin: Quand cela s'est-il passé?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma foi, c'est le ministre qui a procédé par insinuation et déclenché sa lâche attaque. Il peut courir maintenant. Depuis son arrivée à la Chambre des communes, je n'ai encore jamais vu des ministres dans la situation où ils se trouvent actuellement par suite de la volte-face complète du premier ministre. Je suis heureux de la tournure des choses. Nous avons lutté pour en arriver là. On nous a condamnés. On croyait nous faire taire en recourant à l'intimidation.

L'hon. M. Cardin: Expliquez simplement les faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les expliquer? Je dis au ministre de la Justice que toutes ses explications ont été jetées au panier aujourd'hui. Le voilà, sans ressources et sans honte; tous les arguments qu'il a invoqués à la Chambre se sont écroulés. Il a dit: «Je prendrai cette position et aucune autre.» Mais la force de l'opinion publique, la force de la justice, ont amené le premier ministre à prendre une autre décision.

J'ai entendu Spencer hier soir. Le premier ministre a dit que le gouvernement n'avait été consulté d'aucune manière. Je ne veux pas préjuger les accusations qui peuvent être formulées contre Spencer. Mais la Gendarmerie royale, le surveillant étroitement, a refusé au député de Vancouver-Est de voir cet homme.

Le très hon. M. Pearson: Elle n'a pas refusé.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce qu'il dit et il doit le savoir. Le premier ministre ne le sait pas. Le député le sait. Il a essayé

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

pendant des heures sans succès. Tout à coup, cette personne isolée pendant trois mois a le droit de paraître à la télévision de notre pays.

J'ajouterai ceci: les conversions, même tardives, sont toujours bienvenues. Le ministre de la Justice a dit: «J'ai raison et j'en suis convaincu. Rien ne changera.» Et pourtant ç'a changé. Pendant dix jours, il a soutenu le premier ministre dans cette lutte. Et maintenant le premier ministre lui dit: «Adieu, vos opinions ne me lient pas et je prends les mesures qui s'imposent.»

On s'est conduit d'une façon incroyable depuis le début de cette affaire. On n'aurait pas pu imaginer que le premier ministre appelle l'espion au téléphone.

Le très hon. M. Pearson: Tiens, c'est un espion maintenant?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne comprendrai jamais cela. Tout ce que je puis dire, c'est que le pouvoir de l'argument existe encore à la Chambre, que l'opinion publique ne peut y être ostracisée et que le gouvernement a des antennes qui, après être longtemps restées sourdes, lui ont permis de comprendre, une fois les faits exposés, comme ce fut le cas, que la population voulait à la fois le respect de la liberté et la sauvegarde de la sécurité, sans frustrer les citoyens de leurs droits.

C'est un équilibre difficile à réaliser. Je voudrais dire au premier ministre que je suis heureux qu'il se soit parfaitement rendu compte de son erreur et qu'il ne se soit pas laissé convaincre par les arguments invoqués par le ministre de la Justice ou d'autres ministres qui ont pris la parole. La sécurité est une question qui hante un premier ministre. Il doit constamment affronter ce problème. Je n'avais adopté qu'un seul principe lorsque j'occupais ce poste, et c'était le principe suivant: aucun égard ne sera accordé à quiconque sape la sécurité de l'État. J'ai suivi cette façon d'agir. C'est l'attitude que nous devons tous adopter, je crois, conformément à la tradition de notre régime parlementaire. Tout ce que je dirai aux honorables vis-à-vis qui nous ont menacés, c'est que lorsque le chantage s'est révélé inefficace, le gouvernement a modifié son attitude.

M. Lewis: Je conviens avec le chef de l'opposition que les choses dont le premier ministre a traité aujourd'hui étaient précisément celles que les députés de ce côté-ci de la Chambre réclamaient depuis quelques se-